

L'Alphabétisation des personnes immigrantes ?

En réponse à l'augmentation substantielle de personnes immigrantes dans les diverses régions du Québec, les groupes en alphabétisation populaire ont dû développer une expertise auprès des personnes analphabètes de toutes origines. Mais ont-ils réellement les ressources suffisantes pour soutenir tous ceux et celles qui ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche d'apprentissage du français et d'intégration à la société québécoise?

Luigi Spadari,
responsable de la revue *Le Monde alphabétique*
Regroupement des groupes populaires
en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Le manque de ressources consacrées à l'accueil des immigrants amène de plus en plus de personnes immigrantes à frapper aux portes des groupes en alphabétisation populaire. Qu'elles soient analphabètes ou très scolarisées, elles vont y suivre des formations afin d'acquérir des connaissances de base pour pouvoir communiquer en français. Comment peut-on les aider? Cette interrogation est à l'origine des rencontres organisées dans plusieurs régions de la province par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), de janvier 2008 à mai 2008. Au printemps 2009, un rapport a résumé ces consultations, le *Projet Personnes Immigrantes (Projet PI)*¹. Nous avons rencontré l'auteure, Françoise Lefebvre, qui a bien voulu ajouter des commentaires à son rapport déjà bien détaillé.

Analphabètes ou pas...

Le Québec sélectionne les personnes immigrantes en se référant, entre autres, à leur connaissance de la langue française. Pourtant, dans les faits, ces personnes sont nombreuses à ne pas maîtriser le français, et personne ne sait vraiment quelle proportion d'entre elles éprouvent des

¹ LEFEBVRE, Françoise, *Portrait de la situation des groupes populaires en alphabétisation qui accueillent des personnes immigrantes analphabètes dans leurs rangs : rapport final du projet PI au RGPAQ*, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Montréal, 2009, http://bv.cdeacf.ca/RA_PDF/141336.pdf.

« C'était également le cas dans les années 1960 et 1970 pour les personnes réfugiées d'origine haïtienne dont on avait décrété qu'elles maîtrisaient le français, langue seconde apprise à l'école en Haïti. Tout comme certains Haïtiennes et Haïtiens de l'époque, peu de nouveaux réfugiés ont eu l'occasion de fréquenter l'école... »

difficultés au niveau de la conversation, de la lecture ou de l'écriture. Par exemple, on peut lire dans le *Projet PI* que, pour la majorité des personnes qui viennent des camps de réfugiés d'Afrique, le français est la seconde langue officielle dans leur pays. Toutefois, comme ce n'est pas leur langue maternelle, il est rare qu'elles aient une connaissance, même rudimentaire, du français. Cette situation est d'ailleurs similaire à celle que le Québec a connue avec l'immigration haïtienne :

« C'était également le cas dans les années 1960 et 1970 pour les personnes réfugiées d'origine haïtienne dont on avait décrété qu'elles maîtrisaient le français, langue seconde apprise à l'école en Haïti. Tout comme certains Haïtiennes et Haïtiens de l'époque, peu de nouveaux réfugiés ont eu l'occasion de fréquenter l'école... »

Aux dires des groupes membres du RGPAQ, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est convaincu que peu de gens immigreront sans avoir de secondaire II. Ce n'est pourtant pas la situation à

laquelle les groupes sont confrontés sur le terrain, et qui les oblige souvent à mettre eux-mêmes sur pied des activités d'*alpha francisation*² et même parfois de francisation.

Des différences régionales

Les personnes immigrantes veulent non seulement améliorer leur compréhension du français, mais elles cherchent aussi de l'aide dans leur démarche d'intégration à leur communauté locale. Pour plusieurs organismes situés en milieu urbain, ce phénomène n'est pas nouveau, mais il en va autrement pour les organismes en région.

Le *Projet PI* met en évidence le fait que l'accueil des personnes immigrantes se déroule différemment selon que l'on demeure dans des villes comme Montréal, Québec ou Sherbrooke, ou dans des régions périphériques ou éloignées des grands centres urbains. À Montréal, par exemple, lorsque des immigrantes ou immigrants fortement scolarisés ont besoin d'aide pour améliorer leur compréhension du français, les groupes en alphabétisation popu-

« Nous sommes la seule ressource qui existe dans le secteur. Les services de l'État nous envoient de nombreuses personnes immigrantes. Or elles ne sont pas toujours analphabètes, et sont même parfois très scolarisées... »

laire peuvent les orienter vers d'autres ressources. Par contre, les centres situés en région éloignée ou en milieu rural, comme dans Charlevoix, sur la Côte-Nord, en Abitibi ou dans les secteurs de la Montérégie éloignés de la Rive-Sud de Montréal, sont portés à intégrer à leurs activités la plupart des immigrantes et immigrants qui se présentent à eux. En fait, ces centres sont les seules ressources disponibles pour ces personnes désireuses d'apprendre le français.

Françoise Lefebvre rapporte ainsi le témoignage de plusieurs de ces groupes : « Nous sommes la seule ressource qui existe dans le secteur. Les services de l'État nous envoient de nombreuses personnes immigrantes. Or elles ne sont pas toujours analphabètes, et sont même parfois très scolarisées... »

Cette situation semble refléter le *Plan d'action gouvernemental en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, qui décrit les personnes immigrantes comme une population cible ayant des besoins diversifiés auxquels il faut répondre. Il y est même fait mention de l'aide que peuvent apporter les organismes communautaires. Toutefois, aucune mesure concrète pour les soutenir n'est proposée... et c'est bien là le problème. L'accès à de telles ressources ne serait-il pas la preuve que l'on reconnaît leur droit à l'éducation?

Des besoins non comblés par les programmes du MICC

Dans les localités où les programmes du MICC sont disponibles pour les personnes immigrantes analphabètes, peut-on lire dans le *Projet PI*, ces dernières n'arrivent pas vraiment à

En effet, elles se retrouvent doublement exclues : exclues socialement d'abord, parce qu'elles ne parlent pas suffisamment la langue de leur pays d'adoption, et exclues de l'information ensuite, parce qu'elles ne lisent pas suffisamment pour y avoir accès!

tirer profit des formations qui leur sont offertes. Voici ce qu'en dit Françoise Lefebvre :

« Imaginez comment une personne immigrante qui s'inscrit à un cours de

français peut se sentir lorsqu'elle arrive dans un pays où la langue est différente et qu'elle-même n'a pas déjà été scolarisée dans sa langue maternelle. Il lui est très difficile d'assimiler le contenu de la formation dans le temps qui lui est alloué. Ainsi, toute personne qui n'a pas été scolarisée dans sa langue maternelle est perdante dès le départ, parce qu'elle n'a pas développé tout ce qui relève de la métacognition : comment j'apprends, comment je retiens les choses. »

De plus, ces adultes doivent travailler et s'occuper de leurs enfants; ils ont des responsabilités auxquelles ils ne peuvent se soustraire, ce qui les empêche souvent de terminer leurs études. En effet, les programmes du MICC s'adressent aux nouveaux arrivants analphabètes ou scolarisés uniquement dans les cinq années qui suivent leur arrivée au Québec. Une fois ce temps écoulé, ils n'y ont donc plus droit. De l'avis de plusieurs membres du Regroupement, il est clair que le temps qui leur est alloué n'est pas suffisant pour maîtriser les rudiments de la langue française.

Un autre problème auquel sont souvent confrontés les groupes d'alphabétisation dans les centres urbains concerne les femmes immigrantes. À leur arrivée en sol québécois, il n'est pas rare que ces femmes restent à la maison pour assurer une stabilité à la famille et s'occuper des enfants pendant que le mari travaille. « Mais lorsque les enfants commencent l'école et qu'elles veulent retourner sur le marché du travail, le temps alloué de cinq ans est échu. Et la situation est encore pire pour les personnes analphabètes », dit Françoise Lefebvre. En effet, elles

se retrouvent doublement exclues : exclues socialement d'abord, parce qu'elles ne parlent pas suffisamment la langue de leur pays d'adoption, et exclues de l'information ensuite, parce qu'elles ne lisent pas suffisamment pour y avoir accès!

Les personnes immigrantes analphabètes vivent d'énormes difficultés tout au long de leur démarche pour apprendre le français; elles connaissent peu de choses sur la communauté dans laquelle elles vivent et souffrent de cet isolement. Le soutien que peuvent leur offrir les groupes communautaires est donc primordial. En effet, comment peuvent-elles se chercher un emploi, travailler et rencontrer des gens si elles ne parlent, ne lisent ni n'écrivent le français?

Si l'on veut que les groupes d'alphabétisation populaire puissent continuer d'accueillir les personnes immigrantes analphabètes et les accompagner dans leur démarche d'alphabétisation, ne faudrait-il pas qu'ils aient toutes les ressources possibles pour le faire? Ne serait-ce pas là aussi une façon pour le gouvernement québécois de reconnaître le droit à l'éducation de cette partie de la population?

La mise en place en région de ressources adéquates serait assurément un atout pour que tous ces nouveaux citoyens décident de continuer à y vivre. Dans cette optique, plusieurs groupes songent actuellement à de nouvelles stratégies de financement pour que les personnes analphabètes de toutes origines puissent poursuivre leur démarche d'intégration dans leur communauté d'accueil. C'est d'ailleurs là une des conclusions qu'on peut tirer du *Projet PI*. ■

